

Infos février 2016.

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Google cars bientôt testées en Europe ?

Les tests de la voiture sans chauffeur se poursuivent en Californie où ce véhicule a déjà parcouru plus d'un million de kilomètres. Google souhaite maintenant la tester en Europe et des négociations sont en bonnes voies avec le Royaume-Uni, Londres étant candidate à ces essais (l'Echo du 11 février). Rappelons qu'il s'agit d'une voiture électrique destinée à un usage urbain puisqu'elle ne dépasse pas les 40 km/h.

Véhicules autonomes : dans 25 ans, le risque d'accident sera divisé par quatre

C'est ce qu'affirme une étude de l'Institute for Highway Safety, citée par l'Echo du 6 février qui consacre deux pages entières aux questions posées par le développement des intelligences artificielles.

Statistiques 2015 : le nombre de voitures en Belgique a presque doublé en 40 ans

Une voiture pour 3,55 habitants en 1977. Environ une voiture pour 2 habitants aujourd'hui. Sachant que les infrastructures n'ont pas suivi la même croissance, on comprend mieux l'aggravation de la problématique des embouteillages. Quant aux statistiques d'accidents, elles révèlent que ceux-ci sont plus nombreux en province d'Anvers, de Flandre orientale et occidentale et plus graves dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Hainaut.

L'Euro : stop ou encore ?

Philippe Maystadt, ancien ministre belge des finances et ancien président de la banque européenne d'investissement était invité à Bruxelles pour présenter son dernier livre, intitulé « l'euro en question(s) ». Européen convaincu, l'orateur précise d'emblée que son objectif n'est pas de présenter une Europe idéale, vouée à devenir les Etats-Unis d'Europe. Son projet, plus modeste, propose des solutions, efficaces sur un plan technique et acceptables sur un plan politique, qui permettraient de combler les lacunes actuelles de la zone euro. Décrivant ces lacunes, l'orateur fait un intéressant parallèle entre la création de la zone euro et le traité de Schengen.

A l'origine, il était prévu qu'au-delà d'une union monétaire, les 17 pays actuellement membres de la zone euro forment une véritable union économique. Or, vu le refus de certains états d'abandonner leur souveraineté économique, on s'est limité à la moitié du chemin : on a créé une union monétaire sans véritable union économique, ce qui, tôt ou tard, devait poser problème (ce fut la crise de l'euro en 2011). Quant au traité de Schengen, il était prévu que la libre circulation des personnes s'accompagne de la création d'un corps de gardes frontaliers européens, ainsi que d'une coordination des services de police se basant sur l'indispensable échange d'informations entre pays membres. Ici aussi, on s'est arrêté à mi chemin. Certes, on a accordé la libre circulation des personnes mais sans l'indispensable coopération frontalière et policière, ce qui, tôt ou tard, devait provoquer un problème majeur. Nous y sommes avec la crise des réfugiés.

Au-delà de la question de la zone euro (17 pays) et de l'espace Schengen (26 pays), les 28 pays de l'union européenne se trouvent au milieu du gué. Il y a deux solutions. Soit reculer et « laisser tomber ». Soit, combler les lacunes et poursuivre la marche.

Au fil des élargissements, nous sommes maintenant 508 millions d'européens unis dans un projet commun. Un fédéralisme européen même imparfait est la seule issue possible pour renforcer notre rôle dans la mondialisation actuelle et pour être à la hauteur des immenses défis économiques, politiques et humains du XXIème siècle.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be